A U R I N

Novembre 2025

Les échos d'Aurin

Tout au long de l'année

Commémoration de l'Armistice

Les Anciens Combattants et la Municipalité ont l'honneur de vous convier à la commémoration du 11 novembre 1918, journée nationale du Souvenir et du Recueillement.

Nous serions très honorés de votre présence.

Mardi 11 novembre 2025
à 10h15

au monument aux morts
Place du 19 mars 1962

Avec la participation des enfants de la commune

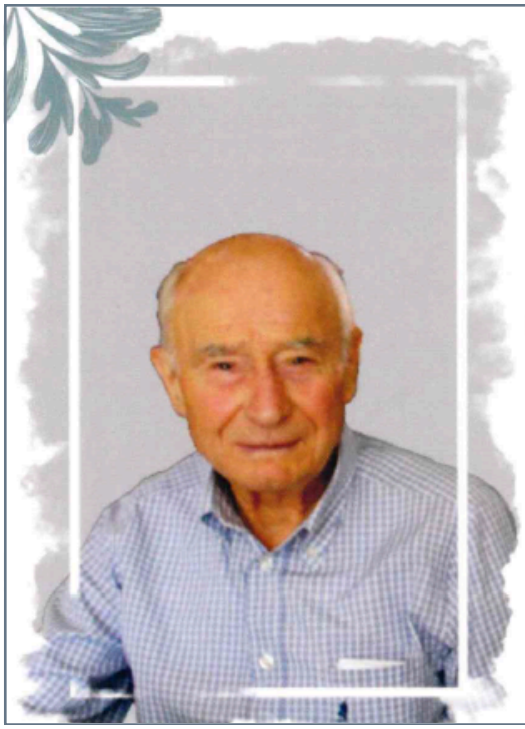

Suivi de la cérémonie
d' hommage en l'honneur d'

Honoré Laynet

Maire de la commune
de 1973 à 1995
et membre de la FNACA.

Décédé le 02 Février 2025

A l'issue de ces cérémonies, nous partagerons un moment de convivialité autour d'un café gourmand .

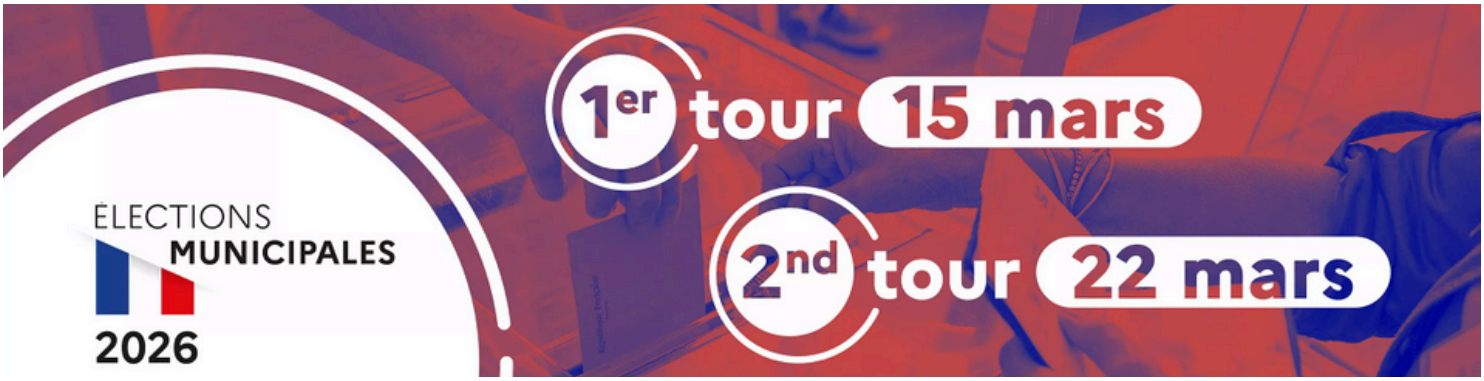

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.
Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Aurin	de 100 à 499 hab
Effectif légal du conseil municipal	11
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats

Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard **le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Démarche en ligne :
https://www.elections.interieur.gouv.fr/

Retour sur la fête locale d'Aurin 🎉

La fête locale d'Aurin s'est déroulée du jeudi 18 au samedi 20/09 dans une ambiance conviviale et festive !
Tout a débuté jeudi soir avec le traditionnel concours de belote, suivi vendredi soir d'un loto qui a rassemblé de nombreux joueurs venus tenter leur chance dans la bonne humeur.
Le samedi midi, le repas offert aux Aurinois a permis de partager un moment chaleureux. Dommage que vous n'ayez été qu'une cinquantaine à en profiter cette année… Nous espérons être bien plus nombreux l'année prochaine pour profiter ensemble de ce moment de convivialité qui nous tient tant à cœur.
L'après-midi a ensuite été rythmée par des jeux pour petits et grands, la pêche aux canards pour les plus jeunes et le concours de pétanque, toujours très attendu.
Le soir, les papilles ont été ravies avec le repas faux-filet/frites, suivi d'un magnifique feu d'artifice qui a illuminé le ciel avant que la pluie ne vienne jouer les invitées surprises. Mais qu'importe ! La soirée DJ a continué dans la bonne humeur, et les plus motivés ont dansé jusqu'au bout de la nuit, prouvant une fois encore que rien n'arrête la fête à Aurin !
Un budget de 9800 € a été consacré à l'organisation de cet événement, préparé avec passion par les 16 bénévoles du comité des fêtes. Leur énergie, leur enthousiasme et leur envie de faire vivre le village sont la clé de cette belle réussite.
🙏 Un grand merci à tous les Aurinois qui ont participé, joué, mangé, dansé et partagé ces moments de convivialité.
La fête locale c'est avant tout un moment pour rassembler les Aurinois, et elle ne pourra perdurer que grâce à votre présence et votre soutien.
C'est la joie partagée et vos sourires qui nous donnent l'envie, chaque année, de remettre ça et de continuer à faire vivre notre beau village !
🧡

On compte sur vous l'année prochaine pour faire encore plus de bruit, de rires et de bons souvenirs à Aurin 🫶

Le comité des fêtes

Animations à venir

AURIN

<u>LOTO DES CHASSEURS</u>

LE **<u>SAMEDI 6 DECEMBRE 2025 A 21 H</u>**

à la <u>SALLE DES FÊTES D'AURIN</u>

Nombreux lots à gagner

Cartons pleins, quines et quines suivies

3€ le carton, 8€ les 4, 16€ les 10 et 20€ les 14

Mairie - place du 19 mars 1962 - 31570 AURIN Directrice de publication : Sandrine VERCRUYSSE Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Chers Aînés

La distribution des colis de Noël est prévu samedi 20 décembre dans la matinée !

Rencontre / Dédicace

Le dimanche 14 décembre à partir de 10h30 sous le préau de la Mairie,

nous aurons le plaisir de recevoir

Laurent Vij,

auteur Aurinois

pour une séance de dédicace exceptionnelle au cours de laquelle il vous fera découvrir ses ouvrages pour enfants et grand public.

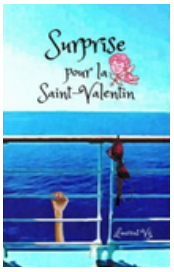

VÉRIFICATION, RECHARGE ou VENTE D' EXTINCTEURS

Notre partenaire la société BPAIS vous propose de vérifier, et/ou recharger vos extincteurs.

LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 ENTRE 9H ET 12H

Vérification : 5 €
Recharge extincteur 6 Litres : 21€
Recharge extincteur 6 Kg de poudre : 32 €
Achat : 102 € sur commande

Vous pouvez nous déposer vos extincteurs à la mairie au plus tard le mercredi 19 novembre à 12h30 .

Du 22 au 30 novembre 2025

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets vous pourrez **déposer sous le préau** vos textiles usagés.

Mail : secretariat@mairie-aurin.fr
Tel secrétariat : 05 61 83 78 30
Tel urgence : 06 06 98 07 00

site internet de la mairie
www-mairie-aurin.fr

Suivez-nous sur notre application

Terres du Lauragais / AURIN

Mairie - place du 19 mars 1962 - 31570 AURIN Directrice de publication : Sandrine VERCRUYSSE Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique